

## BILAN ANNUEL 2024

# Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne



**Sylvie MÉGRET**  
Présidente du tribunal  
administratif de Châlons-en-  
Champagne



### Effectifs de la juridiction :

29

personnes dont :

13

magistrates  
et magistrats

16

agentes et agents de greffe  
et aides à la décision

L'année 2024 a été une année particulièrement soutenue au tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Le tribunal a connu un nombre record de recours déposés avec 3 270 dossiers, soit une augmentation de 9,6 % (2 984 recours enregistrés devant le tribunal en 2023). Ce chiffre, qui est le plus élevé connu par la juridiction à ce jour, résulte notamment d'un accroissement du nombre de recours dans toutes les matières notamment dans le contentieux social et les référés urgents. Seul le droit des étrangers est en baisse mais représente tout de même 35,81% des affaires enregistrées (contre 41,4% en 2023).

Les efforts engagés par les magistrates et magistrats, par les agentes et agents de greffe ont permis de contenir le délai moyen de jugement à 7 mois et 24 jours.

S'agissant des actions menées par le tribunal, 2024 fut l'année du renforcement des partenariats institutionnels (avec la DDFIP de la Marne, l'université de Reims Champagne-Ardenne et la faculté de droit de Reims) à travers des actions communes telles que la participation à des forums étudiants, l'organisation de procès fictifs, une convention de partenariat...

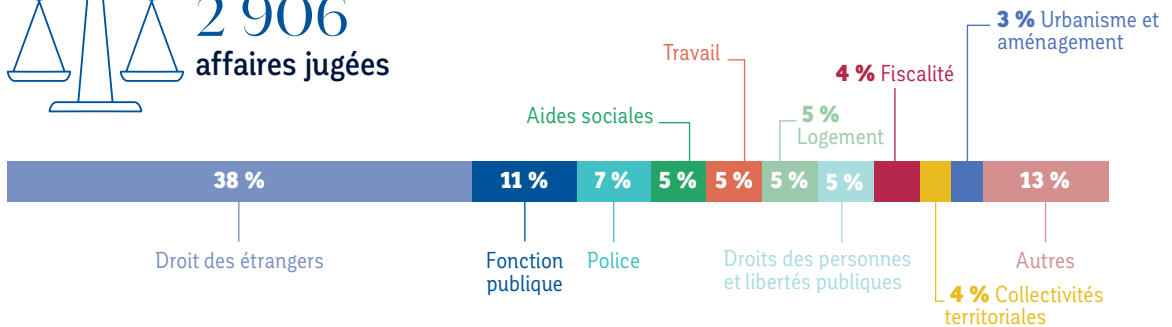
Cette année fut également marquée par la volonté de continuer les actions du tribunal administratif dans la vie locale, en partenariat avec le tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne et les avocats du territoire, pour les événements des Journées européennes du patrimoine, pour l'organisation de la Nuit du droit et la tenue d'un « stand Justice » lors de la 78<sup>ème</sup> édition de la foire de Châlons-en-Champagne.

Enfin, en fin d'année 2024, les médiateurs et médiatrices du tribunal ont été réunis pour trouver des actions communes afin de développer la médiation notamment en mettant en place le processus de « médiation fléchée ».

# 2024 en chiffres



**2 906**  
affaires jugées



**Aides sociales** : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

**Collectivités territoriales** : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

**Droit des étrangers** : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

**Droits des personnes et libertés publiques** : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

**Fiscalité** : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

**Fonction publique** : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

**Logement** : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

**Police** : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

**Travail** : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

**Urbanisme et aménagement** : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



**395**

affaires jugées en urgence (référés)

✦ 52 % par rapport à 2023



**7 mois et 24 jours**

de délai moyen de jugement

✦ 26 jours par rapport à 2023

**77,4 %**

des recours déposés par téléprocédure



**39,2 %**

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



**86,9 %**

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



**25**

médiations engagées

52 % de taux de réussite